

SOLIDARITÉS

PROFESSIONS SOCIALES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 20 décembre 2012 portant modification de l'arrêté du 27 septembre 2012 portant nomination des membres du jury de l'examen organisé en 2013 pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'éducation et la rééducation de la locomotion auprès des personnes déficientes visuelles

NOR : AFSA1230766A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu l'arrêté du 27 septembre 2012 portant nomination des membres du jury de l'examen organisé en 2013 pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'éducation et la rééducation de la locomotion auprès des personnes déficientes visuelles,

Arrête :

Article 1^{er}

À l'article 1^{er} de l'arrêté du 27 septembre 2012 susvisé, les mots :

« M. Philippe AYMOND, formateur, instructeur de locomotion à la FAF access-formation (75 Paris).
Mme Claude SOUIL, formatrice, instructrice de locomotion à la FAF access-formation (75 Paris). »

sont remplacés par les mots :

« Mme Alexia BAILLY, formatrice, instructrice de locomotion à la FAF access-formation (75 Paris).
Mme Isabelle CARDON, formatrice à la FAF access-formation (75 Paris). »

Article 2

La directrice générale de la cohésion sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont une mention sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 20 décembre 2012.

Pour la ministre et par délégation :
*La sous-directrice de l'autonomie,
des personnes handicapées
et des personnes âgées,*

N. CUVILLIER